

Règlement complet

« Jeu concours WAFFLE FACTORY - LES CADEAUX »

Participation en point de vente

Article 1 - Société Organisatrice

La société WAFFLE FACTORY DEVELOPMENT (ci-après la « Société Organisatrice »), société à responsabilité limitée au capital social de 60.000,00 euros, enregistrée auprès de la Banque Carrefour des Entreprises sous le numéro BE 0527 918 243, dont le siège social est situé à MARQUAIN (7522), 2 Rue des Digitales, en Belgique, dûment représentée par son Administrateur permanent Monsieur Guillaume DESOBRY, **organise dans ses points de vente participants situés en France (France métropolitaine, Corse et Outre-Mer)** un jeu intitulé : « Jeu concours WAFFLE FACTORY - LES CADEAUX » (ci-après le « Jeu »).

Le jeu est organisé avec la participation de la société WARNER BROS. ENTERTAINMENT FRANCE, société par actions simplifiée au capital social de 19.584.690,50€, dont le siège social se trouve au 115, Avenue Charles de Gaulle à NEUILLY-SUR-SEINE (92200) et inscrite au RCS de Nanterre sous le numéro 320.623.846.

Adresses du Jeu : société à responsabilité limitée au capital social de 60.000,00 euros, enregistrée auprès de la Banque Carrefour des Entreprises sous le numéro BE 0527 918 243, dont le siège social est situé à MARQUAIN (7522), 2 Rue des Digitales, en Belgique, dûment représentée par son Administrateur permanent, Monsieur Guillaume DESOBRY.

Article 2 - Participation

Ce Jeu, sans obligation d'achat, est ouvert à **toutes les personnes physiques âgées de plus de 16 ans à la date de participation, résidant en France** (ci-après les « Participants ») à l'exclusion du personnel de la Société Organisatrice et de toute personne travaillant dans les points de vente participants, de leurs fournisseurs et/ou agences, et toute entité ayant participé directement ou indirectement à la conception, l'organisation, la réalisation et/ou la gestion du Jeu.

Article 3 - Modalités de participation

Du 15 au 25 décembre 2024 inclus, les Participants pourront tenter d'être tirés au sort pour remporter des places de cinéma pour aller voir le film « Les Cadeaux », dont la distribution se fait en France uniquement.

Pour cela, les Participants devront scanner un QR Code mis à leur disposition dans le point de vente participant, amenant à une page de formulaire en ligne sur laquelle le Participant devra renseigner ses données personnelles, nécessaires pour la participation au Jeu, ainsi que le bon « mot magique ».

Un tirage au sort sera effectué parmi les personnes ayant renseigné le bon « mot magique ». Les places seront ensuite envoyées aux Participants tirés au sort par voie postale.

Le « mot magique » est un mot secret pouvant être trouvé grâce à des indices dissimulés dans le point de vente participant.

Une seule participation par jour et par personne. Un foyer (même nom, même adresse) peut gagner plusieurs lots à la condition que ce ne soit pas la même personne qui ait participé plusieurs fois.

Toute participation ne respectant pas les présentes instructions ne sera pas prise en compte.

Article 4 - Lots mis en jeu, désignation des gagnants et remise des lots

Les lots mis en jeu dans les points de vente participants sont les suivants :

- 400 places de cinéma exonérées pour le film « Les Cadeaux ».

Les Participants seront avertis du résultat de leur participation par email, leur annonçant s'ils ont été tirés au sort ou non.

Chaque Gagnant remportera 2 places de cinéma, soit un total de 200 Gagnants.

Les lots seront ensuite envoyés aux Participants tirés au sort par courrier à leur adresse postale et ce, dans un délai de 1 mois à compter de la fin de l'opération, sous réserve du bon respect des conditions du présent Jeu concours.

Toute coordonnée incomplète ou inexacte sera considérée comme nulle et ne permettra pas d'obtenir la dotation. Le lot qui était alors attribué au Gagnant concerné ne sera pas remis en jeu.

Les Participants autorisent d'ores et déjà toutes les vérifications concernant leur identité et leur domicile par la Société Organisatrice, sans toutefois qu'elle n'ait l'obligation de procéder à une vérification systématique de l'ensemble des participations reçues.

Les frais de participation au Jeu ne font l'objet d'aucun remboursement.

En aucun cas, il ne sera versé la contre-valeur en espèces des dotations.

Article 5 - Limite de responsabilité

La participation à ce Jeu implique l'acceptation pleine et entière du présent Règlement et l'arbitrage en dernier ressort de la Société Organisatrice pour toutes les contestations relatives à l'interprétation et/ou à l'application du présent Règlement.

Toute fraude, tentative de fraude ou non-respect du présent Règlement entraînera la disqualification immédiate et automatique de son auteur, la Société Organisatrice se réservant, le cas échéant, le droit d'engager à son encontre des poursuites judiciaires.

Il est expressément rappelé qu'Internet n'est pas un réseau sécurisé. La Société Organisatrice ne saurait donc être tenue pour responsable de la contamination par d'éventuels virus ou de l'intrusion d'un tiers dans le système du terminal des Participants au Jeu.

La Société Organisatrice ne saurait encourir une quelconque responsabilité en cas d'évènements indépendants de sa volonté amenant à annuler le présent jeu ou à priver totalement ou partiellement les gagnants du bénéfice de leur dotation. Elle se réserve par ailleurs la possibilité de prolonger la durée du Jeu ou de limiter la période de participation, de reporter le Jeu ou d'en modifier les conditions, notamment si les circonstances le justifiaient. Les modifications seront considérées comme des avenants au présent Règlement.

La Société Organisatrice ne saurait par ailleurs être tenue pour responsable de l'utilisation ou de la non-utilisation des lots par les gagnants.

Article 6 - Protection des données à caractère personnel

Les Participants sont informés que les données personnelles collectées pour le présent Jeu concours pourront faire l'objet d'un traitement informatique par les équipes de WAFFLE FACTORY. Elles sont destinées à la Société Organisatrice aux seules fins d'organisation du jeu.

Les Participants autorisent la Société Organisatrice à utiliser leur nom, prénom et adresse, sur tout support, pour les communications concernant le Jeu sans que cette utilisation puisse ouvrir d'autres droits que celui de recevoir les lots remportés.

Conformément au Règlement européen 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016, relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel, la Société Organisatrice, en sa qualité de responsable du traitement, est amenée à collecter un certain nombre de données personnelles nominatives des Participants.

En effet, en raison de la mécanique du présent Jeu, les Participants doivent fournir un certain nombre de données personnelles à la Société Organisatrice via le formulaire à remplir.

Ces données sont nécessaires au traitement de la candidature. Le fait de ne pas communiquer ces informations pourrait entraîner l'impossibilité de traiter la candidature du Participant.

Ces données sont destinées aux services internes de la Société Organisatrice et/ou ses filiales ou à toute autorité administrative ou judiciaire qui en ferait la demande.

Ces données ne seront pas utilisées à des fins de prospection commerciale par SMS et/ou par Email de la part de la Société Organisatrice.

Pour révoquer son consentement à la participation au présent Jeu, le Participant peut le faire en soumettant une demande auprès de WAFFLE FACTORY à l'adresse contact@wafflefactory.com.

De plus, le Participant dispose d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition, de communication des informations et données le concernant détenues par WAFFLE FACTORY. Il dispose par ailleurs d'un droit à la portabilité de ses données, de limitation des traitements, d'un droit de définir des directives relatives au sort de ses données à caractère personnel après son décès, d'un droit d'obtenir que ses données à caractère personnel soient transmises dans un format structuré et d'un droit d'introduire une réclamation auprès d'une autorité de contrôle.

Le Participant peut exercer ses droits en écrivant au responsable de la protection des données à caractère personnel, en joignant un justificatif d'identité recto-verso par email à l'adresse rgpd@wafflefactory.com ou par courrier à l'adresse suivante : 2 rue des Digitales, MARQUAIN (7522) en Belgique.

Les Participants qui exerceront le droit de suppression des données les concernant avant la fin du Jeu seront réputés comme ayant renoncé à leur participation. Ces données seront conservées pendant toute la durée nécessaire au présent Jeu.

Article 7 - Dispositions diverses

Tous les cas non prévus par le présent Règlement seront tranchés par la Société Organisatrice. Le présent règlement est soumis au droit belge. Toute contestation relative à l'interprétation ou à l'application du présent règlement devra être transmise à la Société Organisatrice dans un délai maximum de deux mois après la date de fin de Jeu.

Article 8 - Dépôt du Jeu concours

Le règlement complet est disponible et peut être demandé au siège social de la société WAFFLE FACTORY DEVELOPMENT ou via l'adresse mail : contact@wafflefactory.com.

Il ne sera répondu à aucune demande (écrite ou téléphonique) concernant l'interprétation ou l'application du règlement, les modalités et le mécanisme du jeu.